

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 26 juin 2020

L'an deux mil vingt le 26 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle d'évolution (afin d'assurer les gestes barrières), sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents Mesdames Gouedard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Deschamps Gwénaelle, et Messieurs Berthier Michal, Bertrand Julien, Decroix Pierre-François, Dora Sébastien, Lesire Frédéric, Pauvert Stéphane, Rouxel Didier, Vanhove Roland, Windenberger Yann.

Absent excusé : Faro Laure qui donne pouvoir à Deschamps Gwénaelle, Pointeau Vincent qui donne pouvoir à Pauvert Stéphane.

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Deschamps Gwénaelle

Date de convocation : 19 juin 2020

Ordre du jour :

- 1 Approbation du conseil municipal du 25 mai 2020
- 2 Affectation du résultat du service eau et assainissement
- 3 Vote du budget unique de l'eau et de l'assainissement 2020
- 4 Affectation du résultat de la commune
- 5 Vote des taxes
- 6 Vote du budget unique de la commune 2020
- 7 Demande de subvention DETR pour la chaudière de la Mairie et la poche de la réserve incendie
- 8 Achat de terrain
- 9 Liste des achats portés au compte « fêtes et cérémonies »
- 10 Aide pour un administré
- 11 SIEAP de Verlin, nomination d'un suppléant
- 12 Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la désignation des membres de la commission communale des impôts directs. Le conseil municipal autorise l'ajout de ce point à l'unanimité des membres présents.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si il y a des remarques sur le compte rendu de la dernière réunion, sachant que les remarques par deux conseillers municipaux ont été notées au compte rendu. Le conseil municipal approuve le compte rendu du 25 mai 2020.

2- Affectation de résultat du service eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2019

Constata :

➤ Un excédent d'investissement de	105 979.69 €
➤ Un excédent d'exploitation de	75 267.99 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en Dépenses d'investissement de	1 250.00 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en Recettes d'investissement de	0 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter :

- Au compte 001 en recettes d'investissement antérieur reporté la somme de 105 979.69 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 0 €
- Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de 75 267.89 €

3- Vote du budget unique de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire informe le nouveau conseil municipal qu'avec la période de confinement due au COVID 19, le vote du budget a été reporté au 31 juillet 2020.

Monsieur le Maire expose les différentes lignes budgétaires du budget unique de l'eau et assainissement 2020, préparées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité, le budget 2020 de l'eau assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 213 976.35 €
- Section d'investissement : 251 055.49 €

4- Affectation de résultat de la commune

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2019

Constata :

➤ Un déficit d'investissement de	- 46 199.31 €
➤ Un excédent d'exploitation de	333 382.33 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en dépenses d'investissement de	56 616.00 €
➤ Un engagement de restes à réaliser en Recettes d'investissement de	0 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter :

• Au compte 001 en dépenses d'investissement antérieur reporté	
• la somme de	- 46 199.31 €
• Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de	102 815.31 €
• Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de	230 567.02 €

5- Votes des taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020. Les taux d'imposition restent donc les suivants :

- Taxe foncier bâti :	15.25 %
- Taxe foncier non bâti :	54.00 %

Le produit attendu sera de 109 086 € complété du produit prévisionnel de la taxe d'habitation d'un montant de 91 242 €.

6- Vote du budget de la commune 2020

Monsieur le Maire donne des informations sur le fonctionnement du budget de la commune qui est voté au chapitre et non à l'article, qui doit être sincère et estimé au plus juste. Monsieur le Maire donne lecture des différentes lignes budgétaires inscrites au budget unique de la commune qui ont été proposées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- adoptent à l'unanimité, le budget 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :	745 368.62 €
- Section d'investissement :	356 612.54 €
- Décide de faire un virement à la section d'investissement pour un montant de 15 184.69 € (compte 021/023).

7- Demande de subvention DETR pour la chaudière de la mairie et la poche de réserve incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ancien conseil municipal avait délibéré en novembre 2019 pour demander des subventions (DETR) en novembre 2019 pour la chaudière de la Mairie et en février 2020 pour la poche de réserve incendie.

Le Préfet demande que ces délibérations soient validées par le nouveau conseil municipal. Le montant de la dépense pour la chaudière s'élève à 7 836.58 € HT soit 9 403.90 € TTC et pour la poche de réserve incendie le montant est de 9 048 € HT soit 10 857.60 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le Maire à demander les subventions pour les deux dossiers.

8- Achat de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle AB 218 d'une superficie de 116 m² située à La Petite Celle et sur laquelle est installée l'abri bus et le terrain de boule appartenait à monsieur Franjou Christian. Suite au décès de ce dernier, monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acheter cette parcelle à la succession « Franjou » sur le prix convenu d'un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle et autorise monsieur le maire à signer l'acte de propriété chez le notaire Maître Goujon-Yoh.

9-Liste des achats portés au compte fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que monsieur le Trésorier de Joigny demande une délibération qui liste toutes les dépenses qui sont prévues à cet article. Le conseil municipal décide d'inscrire les dépenses suivantes au compte 6232 ; fêtes et cérémonies :

- les dépenses pour les vins d'honneur,
- les dépenses pour l'organisation des manifestations et commémorations communales (les fleurs, vin d'honneur...)
- les dépenses de prix de fin d'année scolaire pour les enfants partant au collège,
- les dépenses pour les accès aux parcs, musées et autres activités au profit des enfants du centre de loisir,
- les dépenses pour les présents pouvant être offert aux bienfaiteurs de la commune, aux administrés œuvrant dans l'intérêt de la commune, aux agents et élus de la collectivité à l'occasion d'évènements familiaux,
- les dépenses liées aux manifestations permettant de conserver le lien social entre les habitants et les manifestations inter-générationnelles (goûter et Noël des aînés)

10- Aide pour un administré

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille de la commune rencontre des difficultés financières passagères. Un courrier a été reçu en mairie pour solliciter une aide au niveau des repas de cantine pour leurs enfants. Monsieur le Maire propose de prendre en charge une partie des repas et de ne laisser que 1 € par repas et par enfant à la charge de la famille.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de monsieur le Maire et décide de prendre en compte les repas pris en cantine entre le 2 juin 2020 et la fin d'année scolaire 2019 – 2020 et de verser cette aide à la famille dès que la facture sera acquittée.

11- SIEAP de Verlin, nomination d'un suppléant

Suite à la remarque du SIEAP de Verlin, il est nécessaire de nommer un suppléant pour le syndicat. Monsieur le maire demande s'il y a quelqu'un de volontaire. Monsieur Julien BERTRAND se propose à ce poste.

Le conseil municipal accepte la nomination de monsieur Julien BERTRAND.

12- commission communale des impôts directes

Un courrier a été reçu en Mairie, indiquant que, suite à l'élection du nouveau conseil municipal, une nouvelle commission des impôts directs doit être établie. Pour ce faire il doit être fournir une liste de 24 noms (conseillers et administrés) parmi lesquels les services de la direction des finances publiques choisiront 6 titulaires et 6 suppléants. Les personnes proposées par le conseil municipal autres que les conseillers municipaux recevront un courrier leur demandant leur accord, avant de communiquer la liste au service concerné.

3- Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire annonce l'élection de madame Gouedard Marie-Hélène au poste de présidente du SACESAVI de Cézy,

Monsieur Dora donne les informations suivantes :

- l'année scolaire 2019-2020 s'est bien terminée. La petite cérémonie pour la remise des prix au élèves de CM2 s'est bien déroulée et a été appréciée, aussi bien par les enfants

que par les parents. Il annonce le maintien des effectifs pour l'année scolaire 2020-2021 avec 14 enfants qui quittent le groupe scolaire et 13 qui arrivent.

- le programme du centre de loisirs est finalisé, il y a environ 25 enfants d'inscrits (14 enfants pour les 3 semaines). Les sorties prévues sont : une visite à Cardoland, 3 jours à la MFR de Villevallier pour des ateliers cuisine, une journée pêche à Champlay. Monsieur Dora informe que la MFR prête des bus, des tablettes numériques. Des ateliers seront faits en relation avec la bibliothèque municipale.
- Le journal municipal est bouclé. Monsieur Lesire signale que si quelqu'un a des photos anciennes de la commune, il est intéressé pour une rubrique sur la commune avant et après dans les journaux futurs.
- Remercie les commissions qui travaillent avec lui.

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du COVID 19 et de la réglementation imposée, le feu d'artifice du 13 juillet est annulé, ainsi que la fête du 14 juillet. Le feu d'artifice pourra être reporté un peu plus tard dans l'année suivant les événements.

Madame Deschamps Gwénaelle remercie la municipalité de la mise à disposition de l'ancien bureau de poste pour exercer son activité. Elle fera un don à la commune.

Monsieur Decroix rappelle qu'il souhaite que quelque chose soit mis en place pour que les élus puissent avoir des renseignements régulièrement sur les dossiers en cours et importants de la mairie.

Monsieur Pauvert Stéphane signale qu'une balise sur la route de Précý en direction des Girardot est couchée. Monsieur le Maire répond que la route est une départementale, donc c'est du ressort de l'ATR de Joigny. Nous allons leur signaler.

Fin de séance 21 heures 10 minutes.